

**COMPTE-RENDU de la REUNION  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du jeudi 17 avril 2014 à 20 heures 30  
Espace Haute Charente à Roumazières Loubert**

**Délégués communautaires :**

**Membres présents :**

FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, VINCENT Ingrid, MARTIN Alain, POINT Fabrice, DUFAUD Jean-Michel, FOUILLEN Marcelle, LABARUSSIAS Patrick, TRIMOULINARD Danièle, NOBLE Jacques, POINET Marie-Claude, MASDIEU Marie-Agnès, DELAHAYE Vincent, SUDRE Patrick, DUVERGNE Jean-François, FERNANDES Sonia, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, ROUGIER Robert, GROS Bernadette, RIVAUD Jean-Marie, CADET Guy, WORCZYNSKI Michel, GRAS Christophe, SOULAS Jérôme, DUPUY Stéphane, LAVAUZELLE Sébastien, MASSIAS Christian, FOURNIER Michel, TRAPATEAU Jean-Marie, BOURNIER Jean-Pierre, MARSAC Jacques, LEONARD Jean-Pierre, CANIN Pascal, TAUGOURDEAU Mireille, VITEL Denis, RAYNAUD Christian, SOULAT Pierre, SERGENT Isabelle, FAUBERT Christian, PRESSAC Didier, MORAND Gérard, FAURE Maurice, COMPAIN Jean-Pierre, PERINET Olivier, GUIMARD Elisabeth, COQ Michel, GAILLARD Olivier, DUPIT Jacques, CHAGNAUD Danielle, RAYNAUD Catherine, ROUSSEAU Daniel, ROUSSEAU Katia, DUTEIL Pascal, MATHIAS Jean-Pierre, BRANDY Daniel, MADIER Pierre, MALHERBE Jean-Louis, GONDARIZ Christine, RENAUD Christelle.

1 procuration a été enregistrée = DE RICHEMONT Henri à Jean-Marie RIVAUD

**Absents excusés :**

DE RICHEMONT Henri

**Date de la convocation :** 09 avril 2014

**ORDRE DU JOUR :**                    **Installation de l'organe délibérant**

1. Accueil des 62 délégués communautaires
2. Election du Président
3. Vote sur le nombre de vice-présidents à élire
4. Election des vice-présidents
5. Vote sur la fixation des indemnités de fonction
6. Délégations d'attributions de l'organe délibérant au Président
7. Désignations des délégués :
  - Au Pays de Charente Limousine
  - Au CIAS de Haute Charente

**1. Accueil des 62 délégués communautaires**

Christian FAUBERT, Président de la CdC Haute Charente, souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués communautaires et donne la parole au doyen d'âge de l'assemblée communautaire Pierre MADIER.

Monsieur Pierre MADIER, doyen d'âge, est invité à ouvrir la séance et à procéder au déroulement des élections.  
Ont été désignés :

**Assesseurs :**                    Ingrid VINCENT                    ⇨ déléguée communautaire de Chasseneuil s/B  
   Sonia FERNANDES                    ⇨ déléguée communautaire d'Exideuil s/V

**Secrétaire de séance :** Pierre MADIER    ⇨ délégué communautaire de Parzac

## 2. Election du Président

**Candidat :** Christian FAUBERT

Election à la majorité absolue : 62 votants 06 blancs-nuls majorité absolue : 29 voix

Christian FAUBERT (56 voix)

☞ **M. Christian FAUBERT est élu Président**

Le Président propose à l'assemblée de maintenir le nombre de vice-président à 6 et présente le schéma des 6 domaines de gouvernance qu'il souhaite mettre en place :

1. Soutien aux communes et Services
2. Territoire, Urbanisme, Economie, Compétences
3. Environnement, SPANC, Energies Renouvelables
4. Cadre de Vie, Culture, Social, Santé
5. Tourisme, Communication, Evénementiel, Sport
6. Patrimoine, Bâtiments, Matériels, FDAC

## 3. Vote sur le nombre de vice-présidents à élire

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le nombre de vice-président à élire.

Après un vote à main levée, il est décidé de maintenir 6 postes de vice-président (54 voix pour sur 62 votants).

## 4. Election des vice-présidents

### **VICE - P R E S I D E N T : Soutien aux communes et Services**

**Candidat :** Jacques MARSAC

Election à la majorité absolue : 62 votants 03 blancs majorité absolue : 30 voix

Jacques MARSAC (59 voix)

☞ **M. Jacques MARSAC est élu Vice-président**

### **VICE - P R E S I D E N T : Territoire, Urbanisme, Economie, Compétences**

**Candidat :** Michel COQ

Election à la majorité absolue : 62 votants 06 blancs majorité absolue : 29 voix

Michel COQ (56 voix)

☞ **M. Michel COQ est élu Vice-président**

### **VICE - P R E S I D E N T : Environnement, SPANC, Energies Renouvelables**

**Candidats :** Jean François DUVERGNE, Guy CADET

Election à la majorité absolue : 62 votants 08 blancs majorité absolue : 28 voix

Jean François DUVERGNE (35 voix) - Guy CADET (19 voix)

☞ **M. Jean François DUVERGNE est élu Vice-président**

### **VICE - P R E S I D E N T : Cadre de Vie, Culture, Social, Santé**

**1° tour - Candidats :** Marcelle FOUILLEN, Mireille TAUGOURDEAU, Marie Agnès MASDIEU

Election à la majorité absolue : 62 votants 01 blanc majorité absolue : 31 voix

Marcelle FOUILLEN (26 voix) - Mireille TAUGOURDEAU (10 voix) - Marie Agnès MASDIEU (25 voix)

☞ **Aucun candidat n'est élu Vice-président**

**2° tour - Candidats :** Marcelle FOUILLEN, Mireille TAUGOURDEAU, Marie Agnès MASDIEU

Election à la majorité absolue : 62 votants majorité absolue : 32 voix

Marcelle FOUILLEN (27 voix) - Mireille TAUGOURDEAU (07 voix) - Marie Agnès MASDIEU (28 voix)

☞ **Aucun candidat n'est élu Vice-président**

**3° tour - Candidats :** Marcelle FOUILLEN, Marie Agnès MASDIEU

Election à la majorité relative : 62 votants 03 blancs-nuls

Marcelle FOUILLEN (30 voix) - Marie Agnès MASDIEU (29 voix)

☞ **Mme Marcelle FOUILLEN est élue Vice-présidente**

## V I C E - P R E S I D E N T : Tourisme, Communication, Événementiel, Sport

**1° tour - Candidats :** Sébastien LAVAUZELLE, Patrick LABARUSSIAS, Jean Claude FOURGEAUD

Election à la majorité absolue : 62 votants 04 blancs majorité absolue : 30 voix

Sébastien LAVAUZELLE (25 voix) - Patrick LABARUSSIAS (19 voix) - Jean Claude FOURGEAUD (14 voix)

☞ **Aucun candidat n'est élu Vice-président**

**2° tour - Candidats :** Sébastien LAVAUZELLE, Patrick LABARUSSIAS, Jean Claude FOURGEAUD

Election à la majorité absolue : 62 votants 01 blanc majorité absolue : 31 voix

Sébastien LAVAUZELLE (30 voix) - Patrick LABARUSSIAS (17 voix) - Jean Claude FOURGEAUD (14 voix)

☞ **Aucun candidat n'est élu Vice-président**

**3° tour - Candidats :** Sébastien LAVAUZELLE, Patrick LABARUSSIAS, Jean Claude FOURGEAUD

Election à la majorité relative : 62 votants 03 blancs-nuls

Sébastien LAVAUZELLE (34 voix) - Patrick LABARUSSIAS (14 voix) - Jean Claude FOURGEAUD (11 voix)

☞ **M. Sébastien LAVAUZELLE est élu Vice-président**

## V I C E - P R E S I D E N T : Patrimoine, Bâtiments, Matériels, FDAC

**Candidats :** Jean Pierre COMPAIN, Danièle TRIMOULINARD

Election à la majorité absolue : 62 votants 09 blancs majorité absolue : 27 voix

Jean Pierre COMPAIN (40 voix) - Danièle TRIMOULINARD (13 voix)

☞ **M. Jean Pierre COMPAIN est élu Vice-président**

### Membres exécutifs supplémentaires

Christian FAUBERT propose à l'assemblée d'élargir le bureau communautaire à 4 membres supplémentaires dans le but de délibérer sur certains dossiers en fonctionnement et de ne pas « alourdir » l'ordre du jour des conseils communautaires. Ces membres ne percevront aucune indemnité mais des frais de déplacement pourront leur être versés.

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'augmentation du nombre de membres dans le bureau communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, donne son accord : 36 pour, 16 contres, 10 abstentions

**Les candidats :** Elisabeth GUIMARD, Maire de ST-MARY, Michel FOURNIER, 1<sup>ère</sup> adjoint à CHIRAC, Patrick SUDRE, 5<sup>ème</sup> adjoint à CHABANAIS, Michèle DERRAS, 2<sup>ème</sup> adjointe à ST-CLAUD, Mireille TAUGOURDEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe à CHABRAC.

Sachant que 5 délégués communautaires se présentent, le conseil communautaire décide d'élargir le bureau à 5 membres supplémentaires au lieu de 4.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, donne son accord pour ces 5 membres : 60 pour, 2 abstentions

### 5. Vote sur la fixation des indemnités de fonction

Le Président informe l'assemblée délibérante qu'elle doit se prononcer sur les indemnités du Président & des Vice-présidents.

Il rappelle que lors de la réunion du 09 avril 2008 le conseil communautaire avait voté une indemnité correspondante à 100% des indemnités prévues pour les Etablissements Public de Coopération Intercommunale Similaires.

Le Président, après avoir donné son point de vue de réduire son indemnité, demande aux délégués communautaires de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, décide, avec 1 contre, 1 abstention et 60 pour, que :

☞ Le Président et les Vice-présidents percevront sur la base de la strate de la population, comprise entre 20 000 et 49 999, le taux maximal de 67.50% de l'indice 1015 pour le président et 24.73 % de l'indice 1015 pour les Vice-présidents soit 100% des indemnités prévues pour les EPCI.

### 6. Délégations d'attributions de l'organe délibérant au Président

Le Président expose à l'assemblée qu'il est difficile de réunir le conseil communautaire aussi souvent qu'il le juge pour l'autoriser notamment à signer les contrats d'assurances ou de prêts, ou encore des conventions pour lesquelles les financements sont prévus au budget.

Compte-tenu des délais de convocation et de consultation de l'assemblée délibérante, sachant que le sujet ne justifie pas à lui seul, une session extraordinaire du conseil communautaire, un dossier peut-être retardé de plusieurs mois, ce qui est préjudiciable à un fonctionnement rapide et efficace des services de la communauté.

L'article L. 5211-10 permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son choix, soit au président à titre personnel, soit au bureau collégialement, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Par ailleurs, les attributions déléguées au président peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents, sauf si l'organe délibérant s'y opposait formellement dans sa délibération portant délégation, la disposition de l'article L.2122-23 étant applicable sur ce point.

Aussi dans un souci de bonne gestion administrative, et afin d'améliorer l'administration communautaire, le Président propose à l'assemblée de mettre en place les délégations suivantes à l'intention du Président et donc de l'autoriser pendant la durée du mandat :

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article L 2122-22 du C.G.C.T., après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter le bon fonctionnement communautaire, à donner à Monsieur Président certaines délégations prévues par l'article précité,

Autorise Le Président à :

- Réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires
- Prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée selon le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics et en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de matériel, mobilier, pour une durée n'excédant pas 12 ans
- Négocier, souscrire et signer tous les contrats d'assurances et avenants ; ainsi que d'accepter et de recouvrer les indemnités de sinistre y afférentes
- Recouvrer tous chèques bancaires émis à l'ordre de la collectivité.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la CdC Haute Charente
- Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- Négocier et passer les conventions d'entretien et de maintenance des matériels, mobiliers des locaux et de l'environnement
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers d'une valeur inférieure ou égale à 4 500 €
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justices et experts
- Intenter au nom de la CdC Haute Charente les actions en justice ou de défendre la CdC dans les actions intentées contre elle
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules ou biens communautaires
- Passer et à signer toutes les conventions, tous les contrats (d'adhésion, d'assistance, de maintenance, de recrutement en CDD - contrats aidés - contrats saisonniers - contrats de remplacement - contrat pour surcharge de travail – lorsque les crédits sont prévus au budget)
- Autoriser le personnel à effectuer des heures supplémentaires s'il le juge nécessaire et ce pour le bon fonctionnement des services dans la limite des crédits prévus au budget

Précise :

➤ **Que ces délégations sont consenties sous les réserves suivantes, à savoir** :

- Ces attributions sont déléguées personnellement au Président,
- Elles sont limitées à la durée du mandat de Président,
- Il pourra y être mis fin à tout moment par délibération du Conseil Communautaire,
- Le Président devra également rendre compte à l'assemblée des décisions conclues en exécution des dites délégations.

## 7. Désignations des délégués :

### - Au Pays de Charente Limousine

Le Président informe l'assemblée du contexte qui a amené le Pays de Charente Limousine à proposer une refonte du fonctionnement du syndicat, à savoir une répétition de quorum non atteint durant l'année dernière.

Ainsi, lors du Conseil Communautaire du 14/03/14, l'assemblée a validé la modification des statuts permettant :

- une mise à jour des membres adhérents qui sont désormais au nombre de deux, à savoir la Communauté de Communes du Confolentais et la Communauté de Communes de Haute Charente ;
- une redéfinition du nombre de délégués, à savoir 39 délégués répartis comme suit : 16 délégués représentant la CdC du Confolentais et 23 délégués représentant la CdC de Haute Charente ;

D'autre part, le Président indique une modification du règlement intérieur du syndicat permettant de redéfinir l'organisation générale du Pays de Charente Limousine avec les modifications suivantes :

- la création de 4 commissions thématiques (économie-agriculture, santé, tourisme-culture et aménagement du territoire) chargées de l'instruction des dossiers ;
- le maintien du Bureau du Pays chargé du fonctionnement général et de la synthèse des travaux des commissions ;
- la création de 2 commissions dénommées « conférences » : la Conférence des communes et la Conférence économique ; celles-ci sont chargées de créer un lien direct entre les élus du Pays et les communes d'une part et les acteurs économiques (entreprises, partenaires) d'autre part ;
- la participation de représentants du Conseil de Développement dans les commissions thématiques.

Le Président invite l'assemblée délibérante à désigner les délégués communautaires qui siègeront au Pays de Charente Limousine. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Les délégués suivants :

	TITULAIRE	SUPPLÉANT
1	Christian FAUBERT (La Péruse)	Maurice FAURE (Pressignac)
2	Jean François DUVERGNE (Exideuil sur Vienne)	Sonia FERNANDES (Exideuil sur Vienne)
3	Michel COQ (Mazerolles)	Pascal CANIN (Chabrac)
4	Jacques MARSAC (Genouillac)	Jean Pierre LEONARD (Genouillac)
5	Jean Pierre COMPAIN (Massignac)	Henri DE RICHEMONT (Etagnac)
6	Marcelle FOUILLEN (Roumazières Loubert)	Danièle TRIMOULINARD (Roumazières Loubert)
7	Sébastien LAVAUZELLE (Saint Laurent de Cérés)	Stéphane DUPUY (Saint Laurent de Cérés)
8	Michel FOURNIER (Chirac)	Christian MASSIAS (Chirac)
9	Vincent DELAHAYES (Chabonais)	Patrick SUDRE (Chabonais)
10	Jean Marie TRAPATEAU (Montemboeuf)	Jean Pierre BOURNIER (Montemboeuf)
11	Elisabeth GUIMARD (Saint Mary)	Fabrice POINT (Chasseneuil sur Bonnieure)
12	Ingrid VINCENT (Chasseneuil sur Bonnieure)	Alain MARTIN (Chasseneuil sur Bonnieure)
13	Daniel ROUSSEAU (Beaulieu sur Sonnette)	Pierre MADIER (Parzac)
14	Daniel BRANDY (Mouzon)	Pascal DUTEIL (Lésignac Durand)
15	Jacques DUPIT (Suris)	Katia ROUSSEAU (Saint Quentin sur Charente)
16	Isabelle SERGENT (Vitrac Saint Vincent)	Pierre SOULAT (Vitrac Saint Vincent)
17	Michèle DERRAS (Saint Claud)	Joël BAUDET (Saint Claud)
18	Pierre CORMAU (Chasseneuil sur Bonnieure)	Mauricette SUCHET (Chasseneuil sur Bonnieure)
19	Catherine RAYNAUD (Lussac)	Olivier PERINET (Suaux)
20	Guy CADET (Nieuil)	Michel WORCZYNSKI (Nieuil)
21	Christophe GRAS (Chassenon)	Jérôme SOULAS (Chassenon)
22	Danielle CHAGNAUD (Roussines)	Olivier GAILLARD (Le Lindois)
23	Christine GONDARIZ (Verneuil)	Didier PRESSAC (Les Pins)

#### - Au CIAS de Haute Charente

Le Président rappelle à l'assemblée que la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) a été approuvée en date du 21 avril 2005 par le Conseil Communautaire.

Egalement le nombre de membres a été fixé à 23, soit : le Président de droit, 11 membres élus par l'assemblée communautaire et 11 membres cooptés désignés par le Président.

Il est demandé à l'assemblée de nommer, parmi les délégués communautaires, les 11 membres nécessaires au fonctionnement du Conseil d'Administration du CIAS Haute Charente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants au CIAS :

Christian FAUBERT (Président de droit)

Danielle CHAGNAUD

Michèle DERRAS

Marie Agnès MASDIEU

Jean Marie TRAPATEAU

Jean Pierre COMPAIN

Marcelle FOUILLEN

Mauricette SUCHET

Danièle TRIMOULINARD

Pierre CORMAU

Olivier GAILLARD

Mireille TAUGOURDEAU

Et autorise le Président à nommer 11 délégués cooptés pour faire partie du Conseil d'Administration du CIAS.

Le Président lève la séance à 02h00

Arrêté de signatures  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du jeudi 17 avril 2014 à 20h30 à l'Espace Haute Charente à Roumazières Loubert

**Le Président**  
**Christian FAUBERT**

**Les délégués présents**